

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT SCOLAIRE de
ABANCOURT – BLARGIES
Mairie d'ABANCOURT – 60220**

Procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du jeudi 21 mai 2026

Par suite d'une convocation en date du 7 mai 2026, les membres composant le Conseil Syndical du SIRS de ABANCOURT – BLARGIES, se sont réunis en date du jeudi 21 mai 2026 en la Mairie d'Abancourt à 19h00, sous la présidence de Mme FOULONGNE Martine, Présidente.

La convocation a été affichée le 7 mai 2026.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Le point sur le personnel du SIRS pour l'année scolaire 2026/2027.
2. Création d'un poste d'agent technique pour l'entretien des écoles.
3. Organisation de la cantine pour l'année scolaire 2026/2027.
4. Renouvellement du contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel avec l'ADICO.
5. Questions diverses dont :
 - 1/ Achat vidéo projecteur pour l'école de Blargies
 - 2/ Présentation des devis de l'Emion

Membres Présent(e)s : *Délégué(e)s titulaires :* Mmes FOULONGNE Martine, HIVANHOE Jeanny, MM. LECUIR Gérard, HERNEQUÉ Olivier, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales. *Déléguée suppléante :* Mme DESCHAMPS Isabelle.

Membre Absente : *Déléguée suppléante :* Mme BATTINI Stéphanie.

La présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Syndical.

Le Conseil Syndical a désigné Mme HIVANHOE Jeanny pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

Question n° 1 de l'ordre du jour : Le point sur le personnel du SIRS pour l'année scolaire 2026/2027.

La Présidente présente la réorganisation du personnel pour la rentrée :

- En vue du départ en retraite annoncé au 1^{er} janvier 2027 de Mme LECUIR Corinne, ATSEM, une nouvelle ATSEM va être recrutée pour commencer dès la rentrée de septembre 2026. Elle ajoute que l'autre ATSEM, Mme OZAER Aurélie a fait une demande de mise en disponibilité de droit pour suivre son mari qui part en Alsace ; elle ne sera pas remplacée.
- Par ailleurs, compte-tenu de la réorganisation du service et afin de ne plus avoir à utiliser les services de Nooé Emploi qui reviennent assez cher, la Présidente propose de créer un poste d'adjoint technique à temps non-complet 25/35^{ème} qui aura en charge :
 - ☞ Aide à la garderie du matin à l'école de Abancourt.
 - ☞ Aide et surveillance à la cantine de Abancourt.
 - ☞ Entretien des locaux techniques de restauration et de l'espace de restauration.
 - ☞ Ménage dans les classes des écoles de Abancourt et de Blargies.

Question n° 2 de l'ordre du jour : Création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet – 25/35^{ème} (délibération n° 2026/14)

Sur proposition de Mme la Présidente,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide :

La création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à 25/35^{ème}.

Question n° 3 de l'ordre du jour : Organisation de la cantine pour l'année scolaire 2026/2027.

La Présidente expose aux membres du Conseil Syndical que l'agente de cantine va être en congé maternité et qu'elle envisage de prendre un congé parental dans la foulée. Elle ajoute qu'elle sera remplacée par une agente sous contrat à durée déterminée.

M. HERNEQUE dit qu'il souhaiterait que les enfants de l'école de Blargies mangent sur place pour respecter le temps de pose.

Mme FOULONGNE répond qu'il est préférable que tous les enfants mangent à la cantine de Abancourt d'un point de vue budgétaire ; cela évite d'avoir à embaucher une nouvelle personne pour gérer la cantine à Blargies. De plus, les effectifs étant en baisse, cette solution est tout à fait gérable.

Question n° 4 de l'ordre du jour : Renouvellement du contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel avec l'ADICO. (délibération n° 2026/15)

Madame la Présidente informe l'assemblée que, le cadre réglementaire sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) impose, depuis le 25 mai 2018, à toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD) ou Data Protection Officer (DPO).

Elle ajoute que par délibération du 7 juillet 2022, le SIRS a adhéré au service du délégué à la protection des données avec l'ADICO pour une durée de 4 ans.

Cette convention arrivant à échéance, il est proposé de renouveler cette adhésion.

Le nouveau contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel ainsi que le devis sont présentés aux membres présents.

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé de la Présidente du SIRS, délibère et décide :

- D'autoriser la présidente à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel entre l'ADICO et le SIRS de Abancourt - Blargies.
- D'autoriser la présidente à signer le devis présenté.

Questions diverses :

1. Achat vidéo projecteur pour l'école de Blargies : Cet achat est reporté à une date ultérieure.
2. Présentation des devis de l'Emion pour l'année scolaire 2026/2027.
Ils sont validés par les membres du Conseil Syndical.
3. M. HERNEQUE expose que des parents domiciliés à Saint Maur lui ont demandé pour inscrire leur enfant au sein du SIRS, il précise que le Maire de Saint Maur refuse de payer une participation. Mme FOULONGNE et M. LECUIR disent que si M. HERNEQUE décide d'accepter cette demande, ce sera à la commune de Blargies d'assumer les frais de scolarités à 100%. M. HERNEQUE prend acte et s'engage à assumer ces frais.
4. M. HERNEQUE met le Conseil Syndical en garde pour la rentrée scolaire 2027/2028 afin d'éviter une fermeture de classe. Il demande de réfléchir sur la possibilité d'accepter de prendre quelques élèves extérieurs au regroupement scolaire avec une prise en charge financière à 50/50 par Blargies et Abancourt. Mme FOULONGNE dit que ce point sera abordé lors d'une prochaine réunion.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.

Fait en Mairie d'Abancourt, le 26 mai 2026

La Présidente du SIRS,
Mme FOULONGNE Martine



La secrétaire de séance,
Mme HIVANHOE Jeanny